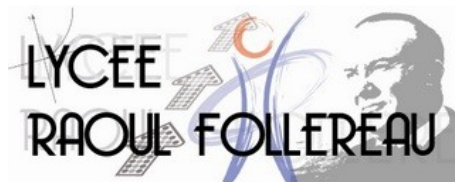


L'Hebdo N°2

Lettre d'information des LGT et LP Follereau.
Année 2017-2018.
Semaine du 18.09.2017 au 22.09.2017



Dates à noter dans vos agendas

- .Semaine « école-entreprise » : du 20 au 25 novembre 2017 avec pour thème :
« *Mon territoire : économie, emploi, métiers. Quels atouts ?* »
- .Semaine de l'industrie : du 26 mars au 1^{er} avril 2018.
- .«24 heures dans le Supérieur» (1^{ères} GT et Pro) : du 12 au 16 mars 2018.

3C

Terres d'outre-mer, une tradition d'innovation

Cette exposition comporte 24 affiches regroupant les thèmes suivants : planisphère, géopolitique, ressources, biodiversité, énergie, technologies, risques naturels, économie et rayonnement culturel. Elles sont destinées à découvrir les réponses innovantes que les collectivités ultramarines apportent dans les domaines de la biodiversité, des énergies renouvelables, de la gestion des risques majeurs, de l'économie et de l'aménagement du territoire etc.

Cette exposition participe au développement de la culture scientifique et technique ainsi qu'à l'éducation au développement durable. Un accompagnement pédagogique est disponible pour chacune des affiches sur l'espace « outre-mer » du site Scéren-CNDP à l'adresse :

<http://www.cndp.fr/outre-mer>

Salle de travail. B7.

Une salle de travail pour les élèves est disponible au B7 à compter de cette semaine. Il s'agit de la salle 7006, rez-de-chaussée, à proximité des bureaux de la vie scolaire et de la salle des professeurs.

Pour y aller, les élèves s'inscrivent **OBLIGATOIREMENT** dans le registre au bureau des surveillants, B7. Ils doivent également y laisser leur carnet de correspondance qu'ils récupèrent en quittant la salle.

Cette salle est exclusivement réservée aux élèves souhaitant travailler, elle n'est en aucun cas une annexe du foyer. Le règlement intérieur ainsi que les règles régissant le bon fonctionnement des cours s'y appliquent.

Merci aux enseignants, notamment aux professeurs principaux, de bien vouloir communiquer ces informations aux élèves.

Codes « PRONOTE »

Les codes Pronote seront distribués aux élèves à partir de lundi 18 septembre.
Les parents seront destinataires d'un courrier les en informant par le biais du carnet de correspondance.

Certificats de scolarité

Les certificats de scolarité seront distribués aux élèves à partir de lundi 25 septembre.

Pratique de la langue anglaise

Aux collègues qui envisagent de préparer la certification complémentaire en anglais (et à tous ceux qui sont intéressés par l'anglais)

Heure de conversation en anglais : jeudi 21/9 de 13h à 14h salle 112.

Pour de plus amples informations : beatrice-m.chalot@ac-besancon.fr

TUTORAT

Qui peut être tuteur ? : enseignants, CPE, documentalistes

Le tutorat fait l'objet d'une rétribution sous forme d'IMP. Le tuteur peut suivre des élèves qu'il a en cours ou non.

Pour qui : à priori ouvert à TOUS les élèves qui le souhaitent, mais surtout aux élèves ayant des difficultés de toute sorte (scolaire, familiale, intégration, comportement). Les redoublants ou les élèves passés avec difficulté en classe supérieure, ceux qui manifestent des risques de décrochage méritent une attention particulière.

Comment : suivi personnalisé des élèves. Le tuteur guide l'élève dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée, en s'efforçant tout particulièrement de favoriser le développement de son autonomie. Il peut particulièrement :

-accompagner chaque élève selon ses besoins

-éviter le décrochage

-préparer et accompagner l'élève vers l'autonomie, le responsabiliser

-aider l'élève à construire son parcours de formation, à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ;

-donner confiance

-assurer le relais avec les acteurs internes ou externes au lycée, à l'équipe pédagogique

-assurer un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative, notamment avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue, auquel le tuteur ne se substitue pas

-Implique : travail en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique, le PsyEN, services infirmiers...

-Prendre en compte l'expérience acquise par l'élève en dehors de l'établissement

Quels pièges à éviter ?

-La mauvaise compréhension par la famille de ce qu'est le tutorat : l'élève n'est pas marginalisé, il reste dans l'institution.

-La confusion des rôles entre le tuteur et le professeur principal avec qui le dialogue doit être continu.

-L'assimilation du tutorat au soutien disciplinaire

-La transposition de la part de l'élève qui attend que le tuteur travaille à sa place

-L'entrée dans la sphère familiale ou privée

-La transposition possible avec le rôle des parents

-L'entrée dans le domaine de la prise en charge psychologique

-L'attente excessive, de la part de l'équipe, de solutions apportées par le tutorat

-Le remplacement de l'infirmière ou de l'assistance sociale

Dispositif :

-un dispositif souple dans le temps et adaptable selon chaque élève, reconductible si nécessaire.

Etapes :

1) **désignation tuteur/élèves**, de 1 à 3. ? recenser volontaires des 2 côtés. Correspondre selon les souhaits de chacun

2) **1^{ère} rencontre** : Diagnostic. Etablir des objectifs à atteindre ainsi que la mise en œuvre si le tutorat est une réponse appropriée et la durée du tutorat ; les actions et les indicateurs de progrès. Convenir d'un créneau de rendez-vous, 30 minutes à 1 heure/semaine et lieu, salle 1005 ou salle avec vitres : **suivi indispensable**

Etablir une fiche de route, contrat avec ces différentes indications : pour tuteur, élève, parent, PP de la classe, profs et personnels concernés, proviseur, proviseur référent..

3) **A la fin de la période** : évaluation : objectifs atteints ? degré ? Renseignements à communiquer aux mêmes personnes que la fiche de route. Renouvellement période du tutorat si nécessaire.

4) Le tutorat peut aussi se poursuivre avec **d'autres objectifs**, sur une autre période.

5) le tutorat pourra commencer début octobre, pour les élèves déjà connus, à la rentrée de novembre, suite aux conseils de mi-trimestre pour les autres.

6) ci-joint le courrier envoyé aux parents et communiqué aux PP des classes du LGT

Mme LEVEQUE-LALLEMAND